
Extrait des délibérations de la commune de Rouen concernant le procès-verbal d'une fête civique célébrée au temple de la Raison, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des délibérations de la commune de Rouen concernant le procès-verbal d'une fête civique célébrée au temple de la Raison, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 479-480;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31085_t1_0479_0000_14

Fichier pdf généré le 22/01/2023

des plaines de terre pour la conservation de leur gibier : dans le tems de la moisson, ces sortes de bosquets nuisent considérablement à l'agriculture et au produit des grains de toutes espèces, décrêtez aussy que ces vastes avenues qui environnent les cy-devant châteaux soient détruits, ils procureront le même avantage à la République, rendront à l'agriculture les meilleures terres et des subsistances aux Républicains.

Nous sommes en même tems chargés de vous faire part que notre commune vient de faire parvenir au district de Gonesse 3 à 4.000 livres de fer restant des grilles de son église. indépendamment d'un semblable envoi, qu'elle vous a remis précédemment avec l'argenterie, les cuivres et plomb en provenant, en vous demandant que ces métaux soient convertis en armes destructeurs (*sic*) pour donner promptement la mort aux tirans. Nous vous demandons en échange les bustes de Marat et de Lepeletier, martyrs de la Liberté, les sans-culottes de notre commune n'étant pas riches et n'ayant pas de revenus communaux pour se procurer ces objets de leurs désirs.

Nous espérons que vous accueillerez notre pétition qui est fondée sur l'amour du bien général de la République.

Législateurs, nous ne cesserons de vous féliciter de vos glorieux travaux. Les sages loix que vous donnés à la France feront à jamais son bonheur, restés à votre poste, et nous vous assurons, que pendant que nos enfans combattent pour terrasser les satellites des tirans coalisés contre la République, sur les frontières et dans l'intérieur, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir, pour affermir, consolider, et maintenir la liberté et l'égalité qui seules peuvent faire le bonheur des républicains ».

[Non signé].

17

Le citoyen Valat, notaire, résidant à Miribel, fait don à la nation de la somme de 3,000 livres, valeur de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

18

L'agent national provisoire près le district de Grandpré annonce qu'un bien d'émigré estimé 72,450 livres, vient d'être vendu 201,470 livres.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

19

Le conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen fait passer le procès-verbal

d'une fête civique célébrée dans cette commune le deuxième décadi de ventôse ; il fait également passer 7 croix dites de Saint-Louis, qui, avec 70 déjà envoyées forment le nombre de 77, déposées entre les mains du secrétaire-greffier.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Extrait des délibérations de la comm.; 20 vent. II] (2)

Le Conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen, les corps constitués, la société populaire, les instituteurs des écoles publiques et leurs élèves et les enfants naturels de la Patrie se sont assemblés en la maison commune à 10 heures et demie du matin pour assister à la fête civique au Temple de la Raison.

Le cortège s'est rendu en ce temple à 11 heures. Vernon, officier municipal, a d'abord fait lecture des décrets envoyés et publiés dans le cours de la décade. Après cette lecture l'orchestre a exécuté une ouverture de Krensk et le chœur du Seigneur du cloître : O Sainte Liberté. A ces morceaux succède la lecture de plusieurs actions héroïques, qui est suivie de l'hymne sur la Liberté du nègre, paroles de Réal, musique de Grenier. Ensuite Lesueur, juge de paix, prononce un discours qui est suivi d'une chanson guerrière, exécutée en grand orchestre. L'agent national fait lecture du rapport et du décret qui se trouve à la suite, concernant les personnes incarcérées.

Cette fête civique est terminée par l'hymne : *Républicains jusqu'à la mort*, et par des acclamations multipliées de : Vive la République, Vive la Montagne, qui se sont fait entendre successivement après chaque lecture et l'exécution de divers morceaux de musique.

Le cortège quittant le Temple de la Raison, se rend sur la place de la Basse Vieille Tour, pour assister à la plantation d'un arbre de la liberté. Au moment de la plantation, l'agent national, qui, comme plusieurs citoyens, concourait à ce travail civique reçoit un coup de pioche à la tête qui au premier aspect paroît dangereux en raison de la cicatrice et du sang qu'elle répand. On le conduit chez le citoyen Duquesnoy demeurant sur cette place, où Guyot, officier de santé et officier municipal lui administre les soins nécessaires. Le maire, informé du triste événement, se porte auprès de l'agent national et l'impression qu'il en ressent ne lui permet pas de prononcer le discours qu'il avait préparé. Il est remplacé par Bénard, officier municipal, qui après avoir fait part au peuple de cet événement, et l'avoir rassuré sur ses suites, donne à cette place le nom de place de l'Abondance. Après cette proclamation, un citoyen du 10^e bataillon prononce un discours qui est suivi de ceux de Vernon, officier municipal, Caignard, secrétaire-commis de la municipalité, et d'une jeune fille qui prête le serment civique au pied de l'arbre de la Liberté. Ces divers discours ainsy que la plantation de

(1) P.V., XXXIII, 339. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 339. Bⁱⁿ, 25 vent.; *Ann. patr.*, p. 1959; *J. Lois*, n^o 534; *J. Sablier*, n^o 1199; *J. Fr.*, n^o 538.

(1) P.V., XXXIII, 340 et 497. Bⁱⁿ, 25 vent. et 27 vent. (suppl^t).

(2) C 294, pl. 982, p. 7. Lettre d'envoi datée du 23 vent. (p. 6).

21

cet arbre chéri sont accueillis par des acclamations successives et multipliées de : Vive la République ! Vive la Montagne ! et par des hymnes à la Liberté et des danses en rond exécutées au son de la musique.

Le cortège se rend ensuite en la Maison Commune en chantant des hymnes à la Liberté et au son de la musique et des tambours.

P.c.c. : HAVARD

20

La société populaire de Chomérac, chef-lieu de canton, département de l'Ardèche, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et se loue de l'activité déployée dans ce département par le représentant du peuple Guyardin.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Chomerac, s.d.] (2)

« Représentans,

Accueillir avec transport et reconnaissance vos immortels travaux et seconder avec zèle les mesures sages et vigoureuses que vous prenez chaque jour pour le bonheur de la République, sont les sentiments et les devoirs les plus chers des membres composant la Société populaire de cette commune ; leurs vœux les plus ardens sont de vous voir inébranlablement assis au sommet de cette Montagne sacrée qu'environnent les cœurs de tous les vrais républicains, jusqu'à ce que la dernière tête de l'hydre monarchique ait, par sa chute, rendu la liberté à tous les peuples qui gémissent encore sous l'oppression du despotisme.

Et nous aussi nous avons terrassé le fanatisme en substituant à son culte celui de la raison dont nous avons célébré la fête. Grâce vous soient rendues, Législateurs, c'est dans les flots de lumière que vous avez répandus, que le peuple français a puisé la force de se débarrasser de cette lèpre spirituelle dont le despotisme tirait de si grands avantages.

Nous vous remercions aussi d'avoir envoyé dans notre département le représentant Guyardin, son aptitude à démasquer les traîtres, les intriguans, et surtout ces faux patriotes qui nous ont tant abusé avec leurs phrases et leurs masques, nous fait espérer que bientôt les autorités constituées de ce département seront épurées et que nous serons enfin débarrassés de cette engeance perfide qui pour parvenir aux emplois, avait eu l'art de cacher pour un moment les ongles crochus et malfaisans quelle avait acquis dans les ténèbres du dédale de la chicane. Guyardin a toute notre confiance, et celle de tous les vrais patriotes qui nous environnent ».

TÉOULE (présid.), P. BOUVIER (secrét.), GIURZ (secrét.).

(1) P.V., XXXIII, 340. Bⁱⁿ, 25 vent.
(2) C 295, pl. 993, p. 10.

La société populaire de Loubens, département de la Haute-Garonne, applaudit au décret qui supprime l'esclavage des nègres.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Loubens, 16 vent. II] (2)

« Législateurs, hommes immortels,

Liberté ! Egalité ! Voilà le ralliement et le mot d'ordre des vrais Républicains. Jusqu'à ce jour vous aviez prouvé à tout l'univers, mais en rendant ce sage décret qui abolit l'esclavage et en brisant les chaînes de ces hommes qui ne diffèrent avec nous que par la couleur, vous l'avez mis en usage d'une manière bien digne des représentants d'un peuple libre.

Qu'il est doux, ce mot sacré de la liberté dans les cœurs aimants de la République mais combien doivent le savourer, ces hommes qui ne l'avaient jamais connu que d'une manière ymaginaire, ceux qui dès le sein de leur mère enchaîné se sont sentis couverts de la pesanteur de ces mêmes fers. Et qui, par l'inhâme traite ne savaient si nous osons le dire qui était leur père.

Mais aujourd'hui c'est vous, hommes immortels, c'est vous qui êtes leur père, la patrie, leur mère, et tous les Républicains, leurs frères.

Tous les membres qui composent la Société populaire de Loubens se regardent comme tels, et vous conjurent, au nom de l'amitié la plus sincère, de le déclarer à ceux qui siègent parmi vous.

Cette journée doit à juste titre faire faste dans les annales de la République, aussi notre Société vient d'en célébrer la mémoire par une fête civique à laquelle toute la commune s'est réunie. Elle vous déclare que vous considérant comme le sauveur du genre humain, elle vous sera inviolablement attachée et unie, et qu'elle mourra, s'il le faut, pour le maintien de la République ».

DAVID (v.-présid.), BOYSSEL (secrét.).

22

Les membres composant le comité de surveillance de Périgueux font passer des exemplaires d'une invitation qu'ils ont adressée à leurs concitoyens, pour provoquer leur surveillance contre les ennemis de la liberté, qui tramaient de nouveaux complots dans ce département (3). Non contents d'alarmer le peuple sur ses subsistances, ils soudoyent les égoïstes ; et la monnaie de billon, si utile au pauvre pour ses besoins journaliers, a été enfouie. Ce nouveau crime contre le peuple vient d'être déjoué par ses représentants près l'armée des Pyrénées-Occidentales, qui ont puni presque tous les coupables. Toujours en permanence, dit-il, contre les malfaiteurs, nous ne les laisserons respirer que lorsque l'échafaud aura fait raison de ces misérables (4).

Mention honorable, insertion au bulletin.

(1) P.V., XXXIII, 340. Bⁱⁿ, 25 vent.

(2) C 295, pl. 993, p. 6.

(3) P.V., XXXIII, 340.

(4) Bⁱⁿ, 25 vent.